



Commune de VILLECHENEVE

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 22 octobre 2020

PRESENTS:	Mr CHAZELLES	Bernard	Maire
	Mr SARCEY	Claude	1er Adjoint
	Mr FAVRICHON	Nicolas	2 ^{ème} Adjoint
	Mr PIQUET	Bruno	3 ^{ème} Adjoint
	Mme CHICARD	Christelle	4 ^{ème} Adjoint
	Mme FAURE	Ginette	Conseillère
	M. BROSSAT	Jean-Baptiste	Conseiller
	Mme DUMAS	Aurélia	Conseillère
	Mme PEYRE DE FABREGUES	Karine	Conseillère
	Mr LARGE	Cyril	Conseiller
	Mr BLANC	Daniel	Conseiller
	Mme HOSTIN	Christelle	Conseillère
	Mr MOREL	Cédric	Conseiller
	Mme SECOND	Virginie	Conseillère

Secrétaire de séance : Mme CHICARD Christelle 4^{ème} Adjoint

Début de la réunion : 20h30

1/ Intervention des représentants du bureau du parc éco-habitat de la CC-MDL sur les énergies renouvelables.

Présence de messieurs :

Bernard CHAVEROT, Conseiller Régional

Philippe GARNIER, Maire de la commune de Meys, Vice-Président, délégué à la transition écologique et énergétique

Jean Baptiste MOUETTE Chargé de mission Énergies Renouvelables et PCAET à la CC-MDL.

Présentation de l'énergie éolienne et son potentiel au niveau local.

Sur les 32 communes, entre 12 et 15 zones éligibles ont été identifiées

- Chaque zone a fait l'objet d'une 1ère analyse topographique (pente, terrain, vallons)
- Le résultat de cette analyse a conduit à retenir 3 communes avec un potentiel (taille, ressource du vent) Sainte Catherine, Saint Martin en Haut et Villechenève.

Le secteur du Bois d'Azole peut accueillir un projet de 2-3 éoliennes, soit une puissance ~5-9 MW (éoliennes de 2,5 à 3 MW). Le productible serait ~10 à 18 GWh/an, l'équivalent de la consommation en électricité de 3300 à 6000 foyers.

Les contraintes environnementales doivent être interrogées (captage d'eau, Faunes, 500 mètres des habitations...)

2/ Délibération du Conseil municipal acceptant/refusant le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL)

Monsieur le Maire expose que suite aux élections municipales de cette année, les EPCI non compétents en termes d'urbanisme le deviendront au 1er janvier 2021 sauf si entre le 1er octobre et le 31 décembre 2020 au moins 25 % des communes de l'EPCI représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par le biais de délibérations prises dans ce sens au cours de cette période.

Il précise que la commune dispose d'une Carte Communale.

Concernant cette possibilité de transfert de compétence à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL), les échanges en séance font ressortir que les élus souhaitent garder la compétence urbanisme et par voie de conséquence refuse le transfert à la CC-MDL.

3/ Convention SPA et SAUV

Monsieur le Maire propose de reconduire pour l'année 2021, la convention avec la SPA qui permet l'accueil des chiens errants trouvés sur la Commune. La SPA ne prenant plus en charge les transports, Monsieur le Maire propose de reconduire pour l'année 2021, la convention avec la société SAUV qui se charge de venir récupérer les chiens errants et les transporter jusqu'à la SPA de Brignais. Le coût de l'intervention à l'unité proposée par la Ste SAUV s'élève à 138 euros TTC. Si l'animal est pucé, la trésorerie se charge d'envoyer un titre de recette au propriétaire afin de récupérer les frais de transport avancés par la Commune.

4/ Réaménagement de la salle de la Poste

Dans le cadre du développement des services à la population, le Conseil Municipal envisage de réorienter les activités de la salle de la Poste, par voie de conséquence, décide d'engager des travaux de réaménagement.

5/ Subvention amendes de Police 2020

Monsieur le Maire avait fait une demande de subvention auprès du département. Le montant des frais des travaux à engager s'élève à 18119 euros HT. La commune a perçu une subvention de 9000 euros.

Mise à disposition des biens assainissement à la communauté de communes des monts du lyonnais par la commune de VILLECHENEVE. approbation du procès-verbal de mise à disposition

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes au 1er janvier 2020, la Commune de Villechenève doit mettre à disposition, sans transfert de propriété, ses biens mobiliers et immobiliers, nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de procès-verbal contradictoire de mise à disposition des biens assainissement et l'annexe récapitulatif de l'ensemble des biens concernés, à intervenir avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes permettant la mise à disposition de ces biens à compter du 1er janvier 2020.

12/ Question diverses

- La commission économie souhaite proposer un marché nocturne les vendredis soirs, en plus du marché du mercredi matin. Cela permettrait d'apporter un service pour toutes les personnes qui ne peuvent pas s'y rendre le mercredi matin.
- La commission économie est en réflexion également concernant la salle des jeunes.

- Proposition d'une convention entre la CC-MDL et le centré aéré d'Affoux afin que les familles payent moins cher.
- Terrain Guerpillon à côté de l'école. Un droit de préemption avait été validé par Mr le Préfet. La commune demande une DIA (déclaration d'intention d'aliéner) au notaire chargé de la mise en vente des 2 parcelles.
- JB BROSSAT a assisté à la commission agriculture à Aveize. Plate-forme en phase test à Haute-Rivoire pour faire broyer les déchets bois et déchets verts.
- Monsieur le Maire a rencontré monsieur Negroni, président des 3 Chênes. Il souhaite agrandir les unités de stockage.
- Réunion des associations a eu lieu le 03 octobre. Les associations souhaitent refaire une fête de la musique. Date retenue le samedi 19 juin. Réunion d'organisation prévue le 28 novembre à la salle polyvalente.
- Prochain conseil le 19 novembre 2020

La séance s'achève à 00h00.

Fait en Mairie, le 29 octobre 2020
Le Maire,
Bernard CHAZELLES



